

## La consommation d'eau triple cet été !

Avec sa superficie importante, la cité a besoin de 350 km de canalisations pour distribuer l'eau courante. Bilan de la première année d'activité pour les Eaux de Provence

Depuis octobre 2011, Eaux de Provence-Suez Environnement a succédé à Véolia pour distribuer l'eau à tous les Hyérois. Son rapport annuel, en tant que délégataire, permet de mesurer ce que consomment les foyers de la ville, à quels moments et de quelle manière.

Dans son rapport de l'année 2012, l'entreprise a dévoilé que la consommation annuelle d'eau des Hyérois s'élevait à 4,6 millions de m<sup>3</sup>. 25 204 compteurs sont installés dans les foyers hyérois et 350 km de canalisations pour le réseau sont déployés. Hyères est plutôt bien équipée puisque la ville bénéficie de 24 réservoirs d'eau potable et 19 puits et forages.

La commune autonome à 91 %

Il faut dire que la consommation est multipliée par trois en été !

« Eaux de Provence a travaillé sur un axe majeur : la réduction des fuites sur le réseau qui est très étendu. Ainsi, suite aux nombreux travaux, un rendement d'eau amélioré de 5 % a pu être obtenu en un an pour atteindre 85 % », explique Aurélien Aussibal, chef du secteur Var-Iles d'Or. Pour cela, une exploitation plus pertinente de la nappe du Gapeau qui alimente les forages du Père éternel et du Golf-Hôtel a été engagée. Ce qui a abouti à une réduction des achats d'eau pour les Hyérois, rendant la commune autonome en approvisionnement d'eau potable à 91 %.

« 100 euros de baisse sur la facture annuelle »

Mais pour les foyers, les dépenses en eau restent importantes au regard des budgets des familles.

« Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, le montant destiné au délégataire a baissé de 100 euros entre 2011 et 2012 », assure Eaux de Provence.

Une agence clientèle a été créée dans l'avenue Jean-Jacques-Perron : « Nous avons pu accueillir 4 000 personnes l'an dernier », ajoute Aurélien Aussibal. Une « télérelève » a également été déployée pour permettre à chacun de contrôler sa consommation (notamment l'été) en consultant son compte en ligne sur le site [www.lyonnaisedeseaux.fr](http://www.lyonnaisedeseaux.fr).

Enfin, il faut le savoir, un fonds de solidarité local, créé par Eaux de Provence en partenariat avec le CCAS, est disponible pour les personnes en situation précaire qui ont du mal à payer leurs factures. La « réserve » n'est pour l'instant pas épuisée. ■

par F. Dumas